

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la Clé d'Or – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 21 février 2020

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de membres

- ☒ 21 en exercice
- ☒ 13 présents et représentés
- ☒ 13 votants

L'an deux mil vingt le vingt et un février à 9H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 30 rue Abbé Vincent, GIRMONT à CAPAVENIR Vosges (88150) sous la présidence de Michel BALLAND, Maire délégué de GIRMONT.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges).

Pouvoirs :

M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY) à Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES).



186. Convention archives itinérantes du Centre Départemental de Gestion de la FPT des Vosges (mise à jour).

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 25 ;
- Vu l'article 21 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;
- Vu la délibération du 1^{er} juillet 2008 portant création d'un service d'archivage itinérant ;
- Vu la délibération du 27 mars 2009 ratifiant les termes de la convention de mise à disposition d'un service d'archivage itinérant ;
- Vu la délibération N°8 du 30 novembre 2012 modifiant la convention type « Archives itinérantes » en y introduisant la notion de jours/homme comme indice de facturation ;
- Vu la délibération N°2 du 29 novembre 2013 fixant les tarifs des prestations du CDG88

Considérant qu'il convient de mettre à jour la convention en insérant, notamment à l'article 5, des modalités de révision du tarif journalier de la prestation ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Valident la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant présentée ce jour,
- Autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement du service d'archivage itinérant,
- Confient au Président du Centre de Gestion des Vosges le soin d'informer, par tout moyen de communication, les collectivités de la mise en place de cette nouvelle convention.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire délégué de GIRMONT